

Décision n° 2022-053

Objet : Avenant N°1 au contrat d'abonnement de stationnement avec la société Interparking France dans le parc de stationnement « Château » pour une durée d'un an

Le Président de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22, L. 5211-10,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°2020-134 du 9 juillet 2020 portant délégation des attributions du conseil communautaire au président de la communauté d'agglomération, dont notamment, la délégation relative à la préparation, la passation, l'exécution, règlement et avenants des marchés de fournitures et de services d'un montant HT inférieur au seuil de procédure formalisée fixé par règlement européen,

Considérant le contrat N°3555 d'abonnement de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau avec la société Interparking dans le parc de stationnement de la place de l'Etape,

Considérant le besoin de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau de souscrire un avenant N°1 audit contrat afin de bénéficier d'une place de stationnement dans le parc de stationnement « Château »,

DÉCIDE

Article 1 :

De signer l'avenant N°1 au contrat d'abonnement de stationnement N°3555 avec la société Interparking France (75002 Paris) relatif à l'abonnement à une place au parc de stationnement « Château » pour un montant de 908,50 € et pour une durée de 12 mois.

Article 2 :

D'exécuter la présente décision.

Fait à Fontainebleau, le 5 septembre 2022,



Président de la Communauté d'agglomération,

Pascal GOUHOURY

Certifié exécutoire le 12 SEP 2022
Date de mise en ligne le 12 SEP 2022
Notification
AR Préfecture 077-200072346-

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.pays-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application www.telerecours.fr accessible à partir du site www.telerecours.fr

Accusé de réception et transmission au
077-200072346-20220912-2022-053DEC-AI
Date de l'application : 12/09/2022